



Formation au Diplôme d'État Infirmier pour les personnes titulaires d'un doctorat en médecine à l'étranger Rentrée 16 septembre 2024



Début des sélections : fin mars
Finalisation des dossiers
d inscriptions : 15 juillet 2024

Places limitées à 10 personnes

PRE-REQUIS :

- Parler, écrire et comprendre le français
- Entretien obligatoire
- Avoir travaillé comme faisant fonction aide soignant ou aide soignant en France.

DURÉE DE LA FORMATION :

635 Heures

Théorie : 110 heures

Stage : 525 heures

DATES DE LA FORMATION :

Théorie :

du 16/09/2024
au 9/10/2024

Stage :

du 23/09 au 25/09/2024
et du 10/10 au 26/01/2025

Législation

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier - Titre I – Article 9 :

« Sont autorisés à se présenter au jury du diplôme d'État d'infirmier prévu à l'article 9, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les médecins remplissant les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme d'État de docteur en médecine ou d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la médecine dans leur pays d'origine.
- Avoir réalisé et validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 « Raisonement et démarche clinique infirmière » ;
- Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de 15 semaines permettant la validation des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II ;
- Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier. »

Modalités pédagogiques

Travaux de groupe, partage d'expériences
Travaux et recherches personnels, cours magistraux
Analyse de pratiques à partir de situations de soins
Travaux pratiques en groupe restreint : 30 h
Stage



**Formation au Diplôme d'État Infirmier
pour les personnes titulaires
d'un doctorat en médecine
à l'étranger
Rentrée 16 septembre 2024**



**RESPONSABLES DE
FORMATION :**

I.Souric, Directrice par intérim
E. Hiriart, Cadre de Santé Formateur,
Master 2 en sciences de l'éducation

INTERVENANTS :

Cadres de Santé Formateurs
Documentalistes

TAUX DE RÉUSSITE : 100 % en
2023 et 2024

TAUX DE SATISFACTION : 98 %

PRIX DE LA FORMATION :

3131 € (depuis juin 2023, pris en
charge par la Région Nouvelle
Aquitaine)

Droits d'inscription : 175€

**MODALITÉS DE
FINANCEMENT :**

- Prise en charge professionnelle
- Financement personnel
- Possibilité d'obtention de bourses de la Région nouvelle Aquitaine

Contenu

La réglementation de la profession infirmière
Les concepts fondateurs de la démarche soignante
Les modèles cliniques et le raisonnement clinique en soins infirmiers
L'analyse de pratique professionnelle
Les acteurs de santé, l'interprofessionalité
Les outils de coopération et collaboration entre partenaires de la santé
La méthodologie du travail écrit professionnel
Pharmacologie et responsabilité infirmière, calculs de dosages infirmiers
Secret professionnel, confidentialité et règles déontologiques, éthique.
Règles de bonnes pratiques et Soins infirmiers
Cas cliniques
Travaux pratiques : 30h
Préparation de stage et exploitation

Compétences mobilisées

CP 1 : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
CP 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmier
CP 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
CP 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes

Pièces à fournir pour la sélection des candidats :

- ✓ Une lettre de motivation et un Curriculum-Vitae
- ✓ Copie du diplôme de Doctorat en médecine, traduit obligatoirement en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français
- ✓ Copie de la carte d'identité, carte de séjour (en cours de validité)
- ✓ Attestations de travail en tant que faisant fonction aide soignant ou aide soignant, en France

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS CHARLES PERRENS

121, rue de la Béchade – CS 81285- 33076 Bordeaux cedex

Contacts : ehiriart@ch-perrens.fr - Tél. : 05.56.56.34.31